

INFO.
ELEVES
EPSLEMONT.CH

V P

CERTIFICAT 2019



Le mot du Conseil de direction

Après 11 ans de scolarité, vous arrivez bientôt en vue de votre examen de fin de scolarité obligatoire. Après cette étape, ce sera la sortie de l'école et la poursuite de votre parcours dans la formation post-obligatoire. Afin que ce passage se déroule de la meilleure façon possible, la Direction a décidé de vous transmettre par cette brochure les objectifs et informations diverses, de votre prochain examen de certificat.

Vous trouverez ainsi réunis tous les renseignements légaux, pédagogiques et organisationnels de ce moment important qui doit vous permettre d'obtenir votre certificat de fin de scolarité obligatoire.

D'ores et déjà le Conseil de direction vous remercie de l'énergie et du travail que vous allez mettre en place afin de réussir au mieux vos examens.

Le Mont, décembre 2018

Le Conseil de direction

Couverture:

Pablo Picasso, (1881 - 1973) Né à Málaga, Espagne, peintre, dessinateur, sculpteur et graveur.

En cas de perte, vous trouverez ce document en format pdf sur le site internet de l'école: www.epslemont.ch

info.élève

Bulletin d'information aux élèves de l'Etablissement primaire et secondaire du Mont-sur-Lausanne.

Rédacteur responsable : le Conseil de Direction

Collaborateurs de ce numéro
Benoît Pythoud
Arturo Planas
Raul Vega
Thierry Wolters
Enseignants responsables des certificats

Sommaire

	<i>page</i>
Informations et dates des épreuves	2 à 3
Loi, règlement et cadre de l'évaluation	3 à 6
Objectifs 11VP	7 à 18

Coupon-réponse à rendre à part

Dates des épreuves du certificat 2019

Les dates précises de passage ainsi que les lieux des épreuves seront communiquées aux élèves en temps voulu, tant pour les écrits que pour les oraux. Les élèves respectent scrupuleusement les horaires reçus.

Examens écrits

VG et VP : Semaine scolaire n° 34 et 35: du jeudi 6 juin au jeudi 13 juin 2019

Examens oraux

VG et VP: Semaines scolaires n° 35 et 36: du vendredi 14 juin au jeudi 13 juin 2019

Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) du 7 juin 2011

Art. 91 Certificat d'études secondaires

¹ A la fin de la 11^{ème} année, ou de la 12^{ème} année en classe de rattrapage ou de raccordement, les élèves obtiennent un certificat d'études secondaires. Les mentions des voies, des options et le cas échéant des niveaux suivis figurent dans un document annexe.

² Les conditions d'obtention du certificat sont fixées dans le règlement, lequel prévoit notamment un examen.

³ Aux conditions fixées par le règlement, l'élève qui n'a pas obtenu le certificat au terme de la 11^{ème} année en voie pré-gymnasiale peut obtenir un certificat de la voie générale lui offrant l'accès aux écoles de culture générale et de commerce.

⁴ L'élève au bénéfice d'un programme personnalisé au sens de l'article 104 obtient un certificat correspondant aux compétences acquises s'il a atteint les objectifs prévus à son intention.

⁵ L'élève qui n'a pas obtenu le certificat reçoit une attestation. Les mentions des voies, des options et le cas échéant, des niveaux suivis figurent dans un document annexe.

Art. 95 Classes de rattrapage

1 Les classes de rattrapage permettent aux élèves qui n'ont pas obtenu leur certificat au terme de la 11^{ème} année de l'acquérir.

2 Le département fixe le plan d'études et les grilles horaires

REGLEMENT d'application de la loi du 7 juin 2011 sur l'enseignement obligatoire (RLEO) du 2 juillet 2012

Art. 89 Obtention du certificat (LEO art. 91)

¹ Le certificat de fin d'études est délivré aux élèves qui ont fait la preuve de la maîtrise des objectifs d'apprentissages du plan d'études, particulièrement ceux du degré secondaire. Cette maîtrise est notamment démontrée au travers d'un examen final.

² Le CGE précise, pour chaque voie et chaque niveau, les disciplines soumises à examen, les modalités de passage des épreuves et de prise en compte des résultats. Les disciplines dont l'élève a été exempté pour les motifs évoqués aux articles 64 et 65 du présent règlement ne sont pas prises en compte pour l'obtention du certificat. Elles sont mentionnées dans le document annexé au certificat.

³ Le département fixe les conditions et les modalités d'octroi du certificat à l'élève qui a suivi un programme personnalisé.

⁴ Le département peut proposer ou imposer tout ou partie de certaines épreuves.

⁵ L'élève qui n'a pas obtenu des résultats suffisants reçoit une attestation de fin de scolarité.

Art. 90 Jury d'examens (LEO art. 91)

¹ Un jury apprécie les épreuves écrites et orales des examens de fin de scolarité.

² En règle générale, il est constitué de l'enseignant de la discipline concernée, qui fonctionne comme examinateur, et d'un expert désigné par le directeur.

³ L'expert est en principe choisi en dehors du corps enseignant de l'établissement. Le département fixe le mode de rétribution.

Art. 91 Echec à l'issue de la voie générale (LEO art. 95)

¹ Sous réserve de l'article 47 du présent règlement et aux conditions fixées par le CGE, l'élève de la voie générale qui n'a pas obtenu le certificat au terme de la 11ème année de programme peut soit redoubler, soit effectuer une année en classe de rattrapage.

Art. 92 Echec à l'issue de la voie pré-gymnasiale (LEO art. 91 al. 3)

¹ Aux conditions indiquées dans le CGE et dans le Règlement du 13 août 2008 des gymnases (ci-après : RGY), l'élève de la voie pré-gymnasiale qui n'a pas obtenu le certificat au terme de la 11ème année peut :

- a. accéder à l'Ecole de culture générale et de commerce (ci-après : ECGC) des gymnases ;
- b. redoubler la 11ème année dans cette voie ;
- c. obtenir un certificat de la voie générale et, le cas échéant, accéder à une classe de raccordement 2.

² Le conseil de direction apprécie les cas limites et les circonstances particulières.

Art. 45 Redoublement volontaire (LEO art. 60)

¹ Exceptionnellement, à l'issue de la 11ème année, le conseil de direction peut autoriser un élève porteur d'un certificat à redoubler cette année si ce choix paraît adéquat pour la suite de son parcours de formation.

² Les parents doivent présenter une demande écrite motivée.

³ La demande est soumise au conseil de classe pour préavis.

Art. 46 Accès aux raccords 1 et 2 (LEO art. 61)

¹ Tout élève qui a obtenu le certificat de la voie générale peut être admis en classe de raccordement 1 ou de raccordement 2 s'il remplit les conditions suivantes :

- a. il a au maximum 17 ans révolus au 31 juillet, respectivement 18 ans s'il a passé par une classe de rattrapage;
- b. il a obtenu les résultats fixés dans le cadre général de l'évaluation tel que défini à l'article 77 du présent règlement.

² Dans des cas exceptionnels et après examen du dossier de l'élève, le département peut déroger à ces conditions.

³ L'élève ne peut pas redoubler l'année de raccordement.

Art. 47 Accès aux classes de rattrapage (LEO art. 61)

¹ L'élève qui n'a pas obtenu le certificat au terme de sa scolarité obligatoire peut être admis dans une classe de rattrapage s'il a au minimum 16 ans révolus et au maximum 17 ans révolus au 31 juillet.

² L'élève ne peut pas redoubler l'année de rattrapage.

Art. 93 Accès à l'Ecole de maturité et à l'Ecole de culture générale et de commerce (LEO art. 85 al. 1 lettre b)

¹ Les conditions d'accès à l'Ecole de maturité et à l'Ecole de culture générale et de commerce des élèves porteurs d'un certificat de la voie générale sont fixées dans le RGY.

Cadre général de l'évaluation 2017

Résumé des conditions de certification

Vous pourrez trouver le CGE complet à:

https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfj/dgeo/fichiers_pdf/CGE_2017.pdf

Voir page suivante ->

Utilisation de cette brochure

Vous trouverez pour chaque branche les objectifs généraux du PER (Plan d'études romand) qui seront testés, les modalités du passage de l'examen écrit et oral, leur durée et leur valeur dans la note finale.

Les objectifs particuliers à chaque branche vous seront donnés par les enseignants concernés. Mais vous pouvez trouver le lien pour une lecture précise des objectifs du PER dans le site de l'école :

<http://epslemont.ch>

- > Liens utiles
- > DGEO, Orientation, évaluation, PER
- > PER
- > Aperçus des contenus du PER
- > Cycle 3

Composition des groupes de disciplines en 9^e, 10^e et 11^e années

Groupe I français + mathématiques + allemand + sciences de la nature + option spécifique (OS) ou, en VG, option de compétences orientées métiers (OCOM) artisanale, artistique, commerciale ou technologique

Groupe II géographie + histoire + anglais

Groupe III arts visuels + musique + activités créatrices et manuelles* ou éducation nutritionnelle*

*Ces disciplines ne figurent pas à la grille horaire des 10^e et 11^e années de la VP.

		Fin de 11 ^e année	
		Voie générale	Voie pré-gymnasiale
Conditions de certification		Groupe I 20 points et plus Groupe II 12 points et plus Groupe III 12 points et plus Cas limites Max. 1,5 point d'insuffisance cumulé sur les 3 groupes et max. 1 point dans un groupe	Groupe I 20 points et plus Groupe II 12 points et plus Groupe III 8 points et plus Cas limites Max. 1 point d'insuffisance cumulé sur les 3 groupes et max. 0,5 point dans un groupe
	Conditions de mise en niveaux pour un élève non certifié	niveau 1 → niveau 2 5 et plus ou 4,5 sur préavis du conseil de classe niveau 2 → niveau 1 3 ou moins ou 3,5 sur préavis du conseil de classe	
Solutions autres pour un élève non certifié	Rattrapage L'élève est âgé de 16 ans au minimum et de 17 ans au maximum au 31 juillet de l'année de l'inscription (11 ^e année)		Obtention du certificat VG Groupe I 18 points et plus Groupe II 11 points et plus Groupe III 8 points et plus Cas limites Max. 1 point d'insuffisance cumulé sur les 3 groupes et max. 0,5 point dans un groupe
Conditions d'accès aux classes de raccordement	Certificat VG → Rac1 Les 3 disciplines en niveau 2, FRA + MAT + ALL 12 points et plus ⁷ ou 1 discipline en niveau 1 et 2 disciplines en niveau 2, FRA + MAT + ALL 13 points et plus ⁷ ou 2 disciplines en niveau 1 et 1 discipline en niveau 2, FRA + MAT + ALL 14 points et plus ⁷ ou Les 3 disciplines en niveau 1 FRA + MAT + ALL 15 points et plus Cas limites Max. 0,5 point d'insuffisance dans le total des points		
	Certificat VG → Rac2 Groupe I les 3 disciplines en niveau 2 et sans compter l'OCOM, 20 points et plus ⁸ Groupe II 13,5 points et plus ⁹ Cas limites Max. 0,5 point d'insuffisance dans un des deux groupes		Certificat VG → Rac2 Obtention du certificat VG et moyenne annuelle finale de 4 et plus dans au minimum deux disciplines du groupe I, dont le français et/ou les mathématiques
Conditions d'accès aux écoles de culture générale et de commerce des gymnases ou de maturité professionnelle	Certificat VG → ECG / EC / Matu Pro Les 3 disciplines en niveau 2, FRA + MAT + ALL + SCN 18 pts et plus ⁷ ou 1 discipline en niveau 1 et 2 disciplines en niveau 2, FRA + MAT + ALL + SCN 19 pts et plus ⁷ Cas limites Max. 0,5 point d'insuffisance dans le total des points		Certificat VG → ECG / EC / Matu Pro Obtention du certificat VG et moyenne annuelle finale de 4 et plus dans au minimum deux disciplines du groupe I, dont le français et/ou les mathématiques

11 VP

Français

Responsable du certificat : Madame Mirna Pasquier et Madame Nadia Borgeaud

Objectifs et compétences visées lors de l'épreuve écrite

L1 31 — Lire et analyser des textes de genres différents et en dégager les multiples sens...

L1 32 — Ecrire des textes de genres différents adaptés aux situations d'énonciation

L1 36 — Analyser le fonctionnement de la langue et élaborer des critères d'appréciation pour comprendre et produire des textes...

Bref descriptif du déroulement et de la forme de l'épreuve écrite :

1.- Dictée avec moyens de références (Dictionnaire, Bécherelle conjugaison, Bécherelle collège)

2.- Compréhension de texte: comprendre et analyser divers types de textes de façon globale et ponctuelle.

3.- Expression écrite: au choix, texte narratif ou argumentatif.

1.- Dictée d'un texte littéraire avec les moyens de référence usuels.

2.- Compréhension de texte.

Il répond à des questions de compréhension générale des textes, des questions précises de compréhension de détails et d'analyse littéraire.

3.- L'élève rédige un texte argumentatif ou un texte narratif de dimension adéquate.

Il rédige un texte qui intègre les procédés de cohésion (reprises, progression thématique, organisateurs, connecteurs). Il recourt aux outils de référence, pour réaliser et enrichir son texte, adapte la mise en page de son texte. Il vérifie et améliore l'utilisation des temps verbaux, la syntaxe, la ponctuation, l'orthographe lexicale et grammaticale

L'élève aura le choix entre deux genres de texte :

A) Le texte qui argumente

Il rédige un texte cohérent (introduction, développement, conclusion), en utilisant une structure argumentative complète, en formulant des arguments, des contre-arguments, des exemples, en prenant position, et en utilisant différents procédés de persuasion

B) Le texte narratif (le texte qui relate)

Il restitue, en les reformulant, des informations préalablement recueillies, en respectant l'ordre chronologique et/ou logique et en utilisant des organisateurs

Documents et matériel à disposition de l'élève pour toute la durée de l'épreuve écrite :

Outils de référence usuels

Oeuvres travaillées pendant la 11^e année

Dossier-s collectant le travail de l'élève sur la-les problématique-s choisie-s

Durée de l'épreuve écrite : 5 périodes

Détail: dictée, environ 45 minutes (1 période, max.)

compréhension de texte, environ 90 minutes (2 périodes max.)

expression écrite, environ 90 minutes (2 périodes max.)

Poids de l'épreuve écrite dans la note finale de l'examen : 1/2

Objectifs pour l'expression orale

L1 35 Apprécier et analyser des productions littéraires diverses

L'élève utilise plusieurs critères pour élaborer et défendre une interprétation personnelle d'une œuvre littéraire

L1 34 — Produire des textes oraux de genres différents adaptés aux situations d'énonciation...

L'élève tient compte des contraintes de l'oralité (intonation, volume de la voix, diction, rythme, gestuelle, formules et gestes récurrents). Il interagit et argumente au cours d'un débat (écoute et évalue, concède et réfute les arguments de l'autre). Il présente un texte oral en repérant les obstacles de compréhension, en clarifiant et en illustrant son propos.

Bref descriptif du déroulement et de la forme de l'épreuve orale :

L'œuvre est présentée oralement selon les critères d'évaluation travaillés durant l'année

Documents et matériel à disposition de l'élève pour l'épreuve orale :

Pour la 11VP1:

Œuvres littéraires et dossier de présentation

Temps de préparation: 30 minutes

Temps de passage : 20 minutes.

Poids de l'épreuve orale dans la note finale de l'examen : 1/2

Pour la 11VP2:

Œuvres littéraires étudiées en classe

Temps de préparation: 30 minutes

Temps de passage : 20 minutes.

Poids de l'épreuve orale dans la note finale de l'examen : 1/2

11 VP

Allemand

Responsable du certificat : Madame Annette Donnier et Madame Melina Hahn

L'examen complet est constitué de quatre épreuves.

Les épreuves de compréhension orale, compréhension écrite et expression écrite se déroulent pour l'ensemble des élèves en une matinée, pendant la session de l'examen écrit. L'épreuve d'expression orale est individuelle; elle se déroule lors de la semaine des oraux selon l'ordre de passage préalablement établi.

Chaque épreuve compte pour un quart de note.

Objectifs et compétences visées lors des épreuves écrites et orales

PER:

L2 33 "Hören" : Comprendre des textes oraux variés propres à des situations de la vie courante... (interview, émission radiophonique, reportage, etc.).

L2 31 "Lesen" : lire de manière autonome des textes rédigés en langage courant... (textes informatifs et/ou littéraires).

L2 32 "Schreiben" : écrire des textes variés sur des sujets familiers ou d'intérêt personnel... (production d'un texte narratif).

L2 34 "Sprechen" : produire des textes variés propres à des situations de la vie courante... (L'élève s'exprime sur les sujets définis préalablement en classe).

Consignes pour le déroulement de l'épreuve écrite

Documents et matériel à disposition de l'élève pour l'épreuve écrite:

Les élèves n'ont droit à aucun matériel.

Bref descriptif du déroulement et de la forme de l'épreuve écrite:

1. Compréhension de l'oral : "Hören" : écoute de plusieurs enregistrements sur CD avec questionnaire. L'épreuve est fournie par la DGEO.

2. Compréhension de l'écrit : "Lesen" : lire et répondre aux questions sur différents textes.

3. Production de l'écrit : "Schreiben" : rédaction d'un texte sur un thème imposé. La grammaire et le vocabulaire seront évalués dans le cadre de cette épreuve.

Durée de l'épreuve écrite : 225 minutes

Poids de l'évaluation de l'épreuve écrite dans la note finale de l'examen

Les 3 compétences donnent chacune lieu à une note (1/4 de la note de l'examen par compétence).

Consignes pour le déroulement de l'épreuve orale :

Documents et matériel à disposition de l'élève pour l'épreuve orale :

Défini ultérieurement (mai 2019).

Bref descriptif du déroulement et de la forme de l'épreuve orale :

L'élève s'exprime individuellement sur le livre étudié au 2^{ème} semestre en classe : lecture à voix haute d'un extrait, présentation et explication d'un passage avec questions à développer; description d'une image liée au livre ou non.

Durée de l'épreuve orale: 30 minutes de préparation, 15 minutes de passage

Poids de l'évaluation de l'épreuve orale dans la note finale de l'examen :

L'épreuve orale donne lieu à une note comptant pour 1/4 de la note de l'examen.

11 VP

Mathématiques

Responsables du certificat : Mme Laura Favrat et M. Arturo Planas

A. Objectifs et compétences visées lors des épreuves écrites et orales

- Poser et résoudre des problèmes pour modéliser le plan et l'espace.
- Poser et résoudre des problèmes pour construire et structurer des représentations des nombres réels.
- Résoudre des problèmes numériques et algébriques.
- Mobiliser la mesure pour comparer des grandeurs. Dans un triangle rectangle, calculer une grandeur manquante à l'aide des rapports trigono-métriques
- Modéliser des phénomènes naturels, techniques, sociaux ou des situations mathématiques.

B. Consignes pour le déroulement de l'épreuve écrite

Bref descriptif du déroulement et de la forme de l'épreuve écrite :

L'épreuve est constituée de deux parties, séparées par une pause.

- 1. Partie technique : Elle a pour but de tester l'utilisation des outils de calcul (arithmétiques, géométriques et algébriques). L'usage de la machine à calculer ou de l'aide-mémoire ne sera pas autorisé. ***Durée : 50 min***

- 2. Partie raisonnement : L'élève devra résoudre une série de problèmes. Toutes les étapes et tous les raisonnements permettant d'arriver à la réponse devront figurer sur les feuilles rendues à la fin de l'épreuve. L'usage de la machine à calculer et de l'aide-mémoire sera autorisé. ***Durée : 3h***

Documents et matériel à disposition de l'élève pour l'épreuve écrite :

- Pour les deux parties : Règle, compas, équerre, plume, effaceur, crayon gris, gomme et stylos de couleur très fins.
- Pour la deuxième partie seulement : Aide-mémoire et calculatrice non-programmable.

Poids de l'évaluation de l'épreuve écrite dans la note finale de l'examen : 2/3

C. Consignes pour le déroulement de l'épreuve orale

Documents et matériel à disposition de l'élève pour l'épreuve orale :

Aide-mémoire, calculatrice non-programmable, crayon gris, règle, compas, équerre et gomme.

Bref descriptif du déroulement et de la forme de l'épreuve orale :

L'épreuve orale comprendra deux questions à développer, sur deux sujets différents.

- *Temps de préparation : 30 minutes*
- *Temps de passage : 15 minutes*

Poids de l'évaluation de l'épreuve orale dans la note finale de l'examen : 1/3

Autres remarques importantes à l'attention des élèves concernant cette branche:

- Ne pas oublier son matériel pour l'épreuve écrite.

11 VP

Anglais

Responsables du certificat : Mme Nadia Borgeaud et M. Vincent Favre

Objectifs et compétences visées lors des épreuves écrites et orales.

Listening: L3 33 - 1, 2, 3, 4, 7 : *comprendre des textes oraux variés propres à des situations de la vie courante ...*

Reading: L3 31 - 1, 2, 3, 9 : *lire de manière autonomes des textes rédigés en langage courant ...*

Writing: L3 32 - 1, 2, 4 : *écrire des textes variés sur des sujets familiers ou d'intérêt personnel ...*

Speaking: L3 34 - 1, 3, 4, 5, 6 : *produire des textes oraux variés propres à des situations de la vie courante ...*

Bref descriptif du déroulement et de la forme de l'épreuve écrite.

1: *compréhension orale: globale et détaillée (listening préparé par la DGEO).*

2: *compréhension écrite (reading) : globale et détaillée de textes inconnus .*

3: *expression écrite (writing): création d'un texte en anglais: lettre ou texte narratif.*

4: *expression orale (speaking): analyse de passages de nouvelles vues et étudiées en classe.*

Consignes pour le déroulement de l'épreuve écrite

Documents et matériel à disposition de l'élève pour l'épreuve écrite

Les élèves n'ont droit à aucun matériel.

Durée de l'épreuve écrite : 240 minutes (de 8h. à 12h.)

Bref descriptif du déroulement et de la forme de l'épreuve écrite.

1: *compréhension orale (listening): durée approximative 35-40 minutes.*

2: *compréhension écrite (reading): durée à déterminer mais au plus 90 minutes.*

3: *expression écrite: (writing): à terminer pour 12h. mais au plus 90 minutes.*

Poids de l'évaluation de l'épreuve écrite dans la note finale de l'examen

Les 3 compétences donnent chacune lieu à une note (1/4 de la note de l'examen par compétence).

Consignes pour le déroulement de l'épreuve orale

Aucun matériel à disposition. De quoi écrire.

Bref descriptif du déroulement et de la forme de l'épreuve orale

Tirage au sort d'un passage d'une des nouvelles vues et travaillées en classe.

Analyse selon les consignes appliquées tout au long de l'année.

Temps de préparation: 30 minutes.

Temps de passage: 15 minutes

*Poids de l'évaluation de l'épreuve orale dans la note finale de l'examen :
1/4 de la note finale d'examen.*

Autres remarques importantes à l'attention des élèves concernant cette branche

Importance des révisions de 9e à 11e année. Les vocabulaires et les sujets de grammaire seront revus et sus. Les 104 verbes irréguliers de la liste seront maîtrisés.

Temps connus: Simple Present, Present Continuous, Simple Past, Future (will), «going to future», first conditional.

Textes: dossier de nouvelles choisies.

11 VP

Option spécifique

Economie et droit

Responsable du certificat : Monsieur Hüseyin Afsin

Objectifs et compétences visées lors des épreuves écrites et orale
COMPTABILITE (Epreuve écrite)

Déterminer et analyser le résultat d'une entreprise au moyen de la comptabilité :

Introduction à la gestion d'entreprise

- différentes formes d'entreprise selon l'activité, la taille et la forme juridique
- schéma comptable + plan comptable

Comptabilité de situation (sans effet sur le résultat)

Comptabilité de gestion (avec effet sur le résultat)

- lien avec la comptabilité double

Calcul des prix et opérations sur marchandises

Opérations de clôture

- compte privé

Opérations sur titres et immeubles

CALCULS COMMERCIAUX (Epreuve écrite)

La maîtrise des apprentissages liés à la gestion d'entreprise et à l'utilisation d'outils mathématiques (calculs économiques). L'utilisation des méthodes de raisonnement et d'analyses spécifiques au domaine de l'économie :

Intérêt simple & composé

Changes monétaires (transactions en Suisse et à l'étranger)

Prêt personnel et Leasing

- lien avec le crédit de consommation

Financement immobilier

- lien avec le crédit hypothécaire

Calcul des prix et opérations sur marchandises

Opérations sur titres et immeubles

Consignes pour le déroulement des épreuves écrites

Les formes possibles des épreuves sont : le journal, le grand - livre, le tableau de clôture et les calculs. La calculatrice est autorisée.

Durée de l'épreuve écrite : 5 périodes

Poids de l'évaluation de l'épreuve écrite dans la note finale de l'examen : 2/3

DROIT (Epreuve orale)

Découvrir le cadre juridique dans lequel les divers agents économiques (dont l'entreprise : sa création, ses fonctions, son organisation et ses modes de fonctionnement) agissent. Savoir comment accéder aux sources juridiques afin de développer la compréhension des faits juridiques, économiques et sociaux :

Les principes de base du droit

- sources, **droit privé & public**

Droit civil

personne physique & morale

droit des personnes

droit de la famille

droit des successions

droits réels

Droit des obligations

registre du commerce

raison sociale

formes juridiques des entreprises

responsabilité civile

formation des obligations

Droit pénal

Consignes pour le déroulement de l'épreuve orale

L'interrogation porte sur l'un des sujets traités au cours des 10ème et 11ème année.

Documents et matériel à disposition de l'élève pour l'épreuve orale :

Code des obligations et Code civil

Temps de préparation : 15 minutes

Temps de passage : 15 minutes

Poids de l'évaluation de l'épreuve orale dans la note finale de l'examen : 1/3

11 VP

Option spécifique

Italien

Responsables du certificat : Mme Ramize Tahiri

L'examen complet est constitué de quatre épreuves.

Les épreuves de compréhension de l'oral, compréhension de l'écrit et production de l'écrit se déroulent pour l'ensemble des élèves en une matinée, pendant la session de l'examen écrit. L'épreuve de production de l'oral est individuelle; elle se déroule lors de la semaine des oraux selon l'ordre de passage préalablement établi.

Chaque épreuve compte pour un quart de note.

Objectifs et compétences visées lors des épreuves écrites et orales

L3 33 Compréhension de l'oral: comprendre des textes oraux variés propres à des situations de la vie courante... (épreuve donnée par la DGEO)

L3 31 Compréhension de l'écrit: lire de manière autonome des textes rédigés en langage courant... (thèmes scientifiques, littéraires, historiques)

L3 32 Production de l'écrit: écrire des textes variés sur des sujets familiers ou d'intérêt personnel... (production d'un texte narratif)

L3 34 Production de l'oral: produire des textes variés propres à des situations de la vie courante... (l'élève s'exprime sur un dossier de textes vus et étudiés en classe)

Consignes pour le déroulement de l'épreuve écrite

Documents et matériel à disposition de l'élève pour l'épreuve écrite:

Aucun matériel n'est à disposition pour la compréhension de l'écrit.

Concernant la production de l'écrit, c'est à définir.

Bref descriptif du déroulement et de la forme de l'épreuve écrite

1. Compréhension de l'oral (l'élève écoute plusieurs fois un texte et il répond ensuite à des questions globales et détaillées).

2. Compréhension de l'écrit (l'élève lit un ou deux textes puis il répond à des questions globales et détaillées).

3. Production de l'écrit (l'élève rédige un texte d'environ 250 mots).

Durée de l'épreuve écrite : 225 minutes

Poids de l'évaluation de l'épreuve écrite dans la note finale de l'examen

Les compétences susmentionnées sont notées et correspondent chacune à 1/4 de la note finale de l'examen.

Consignes pour le déroulement de l'épreuve orale

Aucun matériel n'est à disposition.

Bref descriptif du déroulement et de la forme de l'épreuve orale

L'élève analyse et présente un passage tiré d'un corpus de textes lus et étudiés en classe.

Temps de préparation : 30 minutes

Temps de passage : 15 minutes

Poids de l'évaluation de l'épreuve orale dans la note finale de l'examen:

Cette compétence est notée et correspond à 1/4 de la note finale de l'examen.

Autres remarques importantes à l'attention des élèves concernant cette branche

Le contenu des épreuves écrites correspond aux sujets de grammaire, au vocabulaire et aux verbes étudiés en 9^e, 10^e et 11^e années.

11 VP Option spécifique Latin

Responsable du certificat : Madame Lorraine Dubosson

Objectifs et compétences visées lors des épreuves écrites et orales

- l'élève maîtrise un vocabulaire de base et est capable de traduire des mots latins en fonction du contexte, de leur polysémie et de leur adéquation avec le français
- l'élève connaît l'étymologie des mots français dérivant du vocabulaire latin appris et est capable de trouver les racines latines, donner des définitions étymologiques, des dérivés, d'établir des familles de mots
- l'élève maîtrise les outils de base en grammaire, conjugaison, morphologie et syntaxe
- l'élève est capable de traduire un texte en prenant les décisions nécessaires à une lecture cohérente et de trouver une formulation française adéquate et en accord avec le texte latin d'origine,
- l'élève est capable de repérer, d'analyser et d'expliquer les différents points de langue (grammaire, morphologie, conjugaison) dans un texte latin,

- l'élève est capable de préparer un sujet d'histoire antique en s'appuyant sur des sources littéraires antiques, des documents antiques divers (statuaire, sculpture, céramique, peinture, reliefs, épigraphie, numismatique, architecture, archéologie, etc.) et sur la littérature secondaire (ouvrages de référence, cartographie, chronologie). Il portera un regard critique sur le sujet préparé et sera capable d'établir des liens avec le présent.

Consignes pour le déroulement de l'épreuve écrite

Documents et matériel à disposition de l'élève pour l'épreuve écrite :

Dictionnaire latin-français (Gaffiot de Poche)

Dictionnaire de français (Robert Méthodique)

Bref descriptif du déroulement et de la forme de l'épreuve écrite

L'épreuve écrite est constituée de deux parties :

A Une version inconnue

B Compréhension de texte, étymologie et questions de langue latine (grammaire, morphologie, conjugaison) s'appuyant sur un second texte latin.

Durée de l'épreuve écrite : 5 périodes.

Poids de l'évaluation de l'épreuve écrite dans la note finale de l'examen : 2/3

Consignes pour le déroulement de l'épreuve orale

Documents et matériel à disposition de l'élève pour l'épreuve orale:

Dossier préparé par l'élève avec sa présentation informatique (keynote ou prezi)

Dictionnaire de français (Robert Méthodique).

Bref descriptif du déroulement et de la forme de l'épreuve orale

L'épreuve orale consiste à présenter et défendre un sujet préalablement préparé concernant la Rome antique. L'élève présentera un angle particulier du sujet choisi en répondant à une question soulevée par le thème. Pour soutenir son discours, il préparera une présentation informatique.

Temps de passage : 20 minutes

Poids de l'évaluation de l'épreuve orale dans la note finale de l'examen : 1/3

11 VP

OS Math et Physique

Responsable du certificat : Samuel Berguerand

Objectifs et compétences visées lors des épreuves écrites et orales

Epreuve écrite:

Résoudre des problèmes en mobilisant des notions, des concepts, des démarches et des raisonnements propres aux mathématiques...

- en déterminant et en analysant des démarches mathématiques structurées dans le cadre d'une recherche.
- en utilisant des propriétés des nombres (proportionnalité, divisibilité, dénombrement et probabilité).
- en utilisant le principe du raisonnement par récurrence.
- en utilisant les propriétés des polygones et des polyèdres.
- en construisant et définissant des lieux géométriques.
- en utilisant les notions d'équation et de fonction (équation et systèmes d'équations jusqu'à 3 inconnues, équation paramétrique D1 et D2, fonction D1, D2 et arithmétique, fonction paramétrique D1 et D2).

Consignes pour le déroulement de l'épreuve écrite

Documents et matériel à disposition de l'élève pour l'épreuve écrite :

Calculatrice TI30 ECO-RS, équerre, compas, règle, porte-mine, gomme, crayons de couleurs et stylo bleu ou noir à friction. Aide-mémoire de mathématiques accepté.

Bref descriptif du déroulement et de la forme de l'épreuve écrite

Problèmes à résoudre, pas de pause, possibilité de prendre à boire et à manger.

Durée de l'épreuve écrite : 240 minutes

Poids de l'évaluation de l'épreuve écrite dans la note finale de l'examen : 1/2.

Consignes pour le déroulement de l'épreuve orale

Documents et matériel à disposition de l'élève pour l'épreuve orale :

Tables numériques, calculatrice TI30 ECO-RS, équerre, compas, règle, porte-mine, gomme, stylo. Matériel de laboratoire pour discussion autour d'un TP

Bref descriptif du déroulement et de la forme de l'épreuve orale

Résolution d'un problème lié à l'optique (réfraction, lentilles convergentes, système de lentilles), la mécanique (équilibre de forces, somme vectorielle, décomposition de forces, plan incliné, coefficient de frottement statique) et l'énergie (transformations d'énergies, puissance, rendement, échanges de chaleur et changements d'états) et discussion autour d'un TP lié à l'optique, la calorimétrie, l'énergie mécanique, la puissance et le rendement, ainsi que le calcul d'incertitudes.

Temps de préparation : 30 minutes